

DÉPARTEMENT DE DROIT



26 SEPT. 2025 14H30 **AMPHI 1**

Solennellement prononcée par :

Hervé CAUSSE Professeur de droit à l'Université de Clermont Auvergne

L'entité : entre réalité et néant



CENTRE DE GESTION UNIVERSITAIRE 21 RUE ST-LOUIS 62200 BOULOGNE-SUR-MER